

Veillez noter, que cette publication n'est plus en circulation. Elle n'est disponible qu'électroniquement dans cette section. Certaines fonctions peuvent être inactives et les informations peuvent être **périmées**.

Table des matières

	Page
À nos lecteurs	ii
La violence familiale au Canada : un paysage changeant, un défi permanent	1
Quelle est l'ampleur de la violence familiale?	1
L'Initiative de lutte contre la violence familiale – nos progrès en contexte	2
Chronologie de l'action fédérale contre la violence familiale au Canada	3
Réduire la violence familiale – un défi permanent.....	4
Initiative fédérale de lutte contre la violence familiale	5
La stratégie fédérale	5
Communication des résultats	5
Ministères participant à l'Initiative de lutte contre la violence familiale	5
Ministères signataires du <i>cadre interministériel de reddition des comptes</i>	6
Ressources fédérales affectées à la lutte contre la violence familiale.....	7
Les ressources fédérales aident-elles à prévenir et à réduire la violence familiale au Canada?	8
Quels sont les principaux résultats attendus de l'Initiative de lutte contre la violence familiale?	9
Liens avec d'autres stratégies fédérales	11
Progrès de l'Initiative de lutte contre la violence familiale : 1997-1998.....	12
Création de politiques et de programmes fédéraux efficaces, efficaces et coordonnés dans le domaine de la violence familiale.....	12
Meilleure prévention de la violence familiale et meilleure intervention	17
Élaboration et mise en œuvre d'activités visant à réduire la violence familiale	20
Sensibilisation accrue et tolérance moindre à l'égard de la violence familiale dans la société.....	22
Réduction du nombre de cas de violence familiale.....	25
Prochaines étapes : Promotion du programme d'action de l'Initiative de lutte contre la violence familiale	27

À nos lecteurs

Le Groupe de travail interministériel sur l'Initiative de lutte contre la violence familiale est heureux de présenter le **Rapport annuel de 1997-1998 sur l'Initiative de lutte contre la violence familiale**. Nous avons préparé ce rapport annuel pour le Secrétariat du Conseil du Trésor, conformément aux exigences des *cadres interministériels de reddition des comptes et de présentation de rapports de l'Initiative de lutte contre la violence familiale*, élaborés au cours du dernier exercice.

Les ministères, organismes et sociétés d'État suivants ont collaboré à la rédaction de ce rapport :

Citoyenneté et Immigration Canada

Condition féminine Canada

Développement des ressources humaines Canada

Gendarmerie royale du Canada

Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien

Ministère de la Défense nationale

Ministère de la Justice

Ministère du Patrimoine canadien

Santé Canada

Service correctionnel du Canada

Société canadienne d'hypothèques et de logement

Statistique Canada

Ils sont collectivement désignés ci-après par le terme « ministères ».

Objectif du rapport annuel

Le présent rapport offre une vue d'ensemble des réalisations de l'Initiative de lutte contre la violence familiale durant l'exercice d'avril 1997 à mars 1998. Il s'agit du premier rapport annuel interministériel sur l'Initiative de lutte contre la violence familiale.

Contenu

La première partie du rapport, intitulée « La violence familiale au Canada : un paysage changeant, un défi permanent », passe en revue les mesures fédérales prises ces dix dernières années dans le cadre des phases précédentes de l'Initiative de lutte contre la violence familiale, soit 1988-1989 à 1991-1992 et 1991-1992 à 1995-1996.

La deuxième partie du rapport, « l'Initiative fédérale de lutte contre la violence familiale », explique en quoi la phase actuelle de l'Initiative s'aligne sur les phases précédentes tout en s'en démarquant.

La troisième partie du rapport, « Progrès de l'Initiative de lutte contre la violence familiale : 1997-1998 », fait état des réalisations principales de l'année. La dernière partie, « Prochaines étapes : Promotion du programme d'action de l'Initiative de lutte contre la violence familiale », souligne quelques-unes de nos priorités pour l'année 1998-1999.

Certains ministères n'ont pas eu accès aux ressources supplémentaires en matière de violence familiale avant la fin de cette année de démarrage. Bien des activités viennent juste de commencer. Les résultats seront disponibles en 1998-1999.

Pourquoi un rapport annuel interministériel?

Au cours des deux dernières phases de l'Initiative de lutte contre la violence familiale, les ministères devaient surveiller eux-mêmes leurs progrès annuels. Des rapports d'évaluation interministériels étaient préparés au milieu et à la fin de chaque période de financement.

Nous estimons que la présentation d'un rapport annuel interministériel nous aidera :

- à aider à la formulation d'une vision commune pour la réduction de la violence familiale;
- à consolider la stratégie fédérale;
- à surveiller nos progrès;
- à repérer les questions et les lacunes et à apporter des correctifs;
- à mettre en place une approche orientée vers les résultats pour évaluer notre intervention contre la violence familiale.

En 1997-1998, les ministères participant à l'Initiative de lutte contre la violence familiale ont élaboré des cadres interministériels de reddition des comptes et de présentation de rapports, qui décrivent les modalités de surveillance et de déclaration annuelles jusqu'en 2001-2002.

Remarque importante

Bien sûr, les attitudes et les comportements mettent un certain temps à changer. Certains indicateurs de succès n'apparaîtront peut-être pas avant plusieurs années.

Nous ferons le point sur nos progrès chaque année. En 2001-2002, nous produirons un rapport sommaire sur les résultats généraux obtenus en cinq ans.

La violence familiale au Canada : un paysage changeant, un défi permanent

Quelle est l'ampleur de la violence familiale?

La violence familiale continue d'être un problème d'envergure qui touche les Canadiens de tous les milieux. Elle peut prendre de nombreuses formes, notamment l'intimidation, la violence psychologique, l'isolement social, l'exploitation financière et la négligence, ainsi que l'agression physique et sexuelle. Beaucoup de gens travaillent en permanence à la prévention de la violence familiale au sein des collectivités canadiennes. Pourtant, chaque jour, des reportages, une conversation avec un ami, un collègue ou un voisin, ou une expérience personnelle nous rappellent que l'objectif d'élimination de la violence familiale dans notre société est loin d'être atteint.

En l'absence de données sur les tendances nationales, il est difficile de déterminer si la violence familiale progresse ou régresse au Canada. Selon l'Enquête nationale sur la violence envers les femmes (EVEF) de 1993, 29 % des Canadiennes ayant été mariées ou ayant vécu en union de fait ont été maltraitées par leur conjoint. Statistique Canada recueille les données des crimes signalés à 61 services de police canadiens, qui représentent 29 % de tous les crimes signalés au Canada; l'analyse des cas signalés entre 1993 et 1996 montre que l'incidence des voies de fait contre la conjointe signalées à la police a chuté de 7 %. Pendant ces années, le nombre de victimes de violence conjugale ayant subi des blessures graves a diminué de 24 %, tandis que celui des victimes n'ayant aucune blessure apparente a augmenté de 12 %.

Bien que ces résultats semblent assez encourageants, les cas de violence familiale restent encore très peu signalés à la police. Selon l'EVEF, les trois quarts des femmes victimes de violence conjugale n'ont pas déclaré l'incident à la police. De plus, presque la moitié des femmes maltraitées qui craignent pour leur vie n'ont pas fait appel à la police pour obtenir de la protection ou de l'aide afin de mettre fin à la violence.

Des études ont confirmé que le fait qu'un enfant soit témoin de violence contre sa mère peut nuire à son développement et à son comportement dans l'avenir. Les hommes qui, dans leur enfance, ont été témoins d'actes de violence envers leur mère, sont trois fois plus susceptibles que les autres d'être violents envers leur conjointe. Des considérations morales et des différences dans la façon dont les provinces et les territoires définissent et détectent la violence familiale, recueillent les données sur la question et présentent ces données, rendent difficile la collecte de statistiques nationales sur l'étendue de la violence et de la négligence envers les enfants au Canada. L'Enquête de déclaration uniforme de la criminalité (1996) montre que les enfants de moins de 18 ans sont des victimes dans 22 % de tous les incidents de violence criminelle recensés par un échantillon de services de police. Dix-huit pour cent des agressions physiques déclarées à la police sont perpétrées sur des enfants et, dans 20 % de ces agressions, l'auteur est un membre de la famille. Soixante pour cent des agressions sexuelles recensées sont perpétrées sur des enfants, dont un tiers par un membre de la famille.

Bien que l'on ne dispose que de très peu de données statistiques sur la violence à l'endroit des personnes âgées, les Canadiens sont très conscients du fait que celles-ci sont aussi victimes de négligence, d'exploitation financière et de violence physique. Selon un Sondage Santé Canada de 1992, 19 % des Canadiens ont connaissance de cas d'exploitation financière de personnes âgées

Selon l'Enquête sur la violence envers les femmes, dans 39 % des mariages violents, des enfants ont été témoins d'actes de violence de leur père contre leur mère. Autrement dit, au moins un million d'enfants ont été exposés à un certain niveau de violence dans leur famille.

Source : Statistique Canada, *La violence familiale au Canada : Un profil statistique*, 1998.

par des membres adultes de la famille, 15 %, de cas de négligence, et 7 %, de cas de violence physique. En 1996, les personnes âgées représentaient 2 % des victimes des crimes de violence signalés à la police. Les membres de la famille étaient impliqués dans 20 % de tous les crimes de violence commis contre des personnes de 65 ans ou plus. Quatre accusés sur cinq dans ces affaires étaient des enfants adultes (44 %) ou le conjoint (34 %) des victimes.

Selon une étude menée en 1995, le coût partiel de la violence envers les femmes peut être évalué à au moins 4,2 milliards de dollars de dépenses annuelles en services sociaux, en éducation, en justice pénale, en travail et emploi, en santé et en soins médicaux.

Greaves, L. et coll, *Selected Estimates of the Costs of Violence Against Women.*

Le coût total mesurable [de la violence envers les femmes], uniquement en matière de santé et de bien-être, s'élève à 1 539 650 387 \$ par an.

Day, T., *The Health-Related Costs of Violence Against Women in Canada: the Tip of the Iceberg.*

Nous savons que le coût de la violence familiale est considérable, sur le plan psychologique comme sur le plan économique. Selon une étude de 1995, certains coûts partiels de la violence envers les femmes au Canada doivent être évalués à au moins 4,2 milliards de dollars par an. On ne dispose pas, à l'heure actuelle, d'estimation du coût de la violence à l'endroit des enfants et des personnes âgées, mais il faut s'attendre à ce qu'il puisse être aussi important.

L'Initiative de lutte contre la violence familiale – nos progrès en contexte

Il y a dix ans, le gouvernement fédéral a lancé l'Initiative de lutte contre la violence familiale pour enrayer la violence familiale au Canada. Depuis lors, notre point de vue sur la question a évolué. Par exemple, les approches multisectorielles et pluridisciplinaires de la violence familiale sont devenues la norme. Nous avons compris que tout le monde devait collaborer pour prévenir la violence familiale. Nous avons constaté les avantages qu'il y avait à consulter les administrations provinciales, territoriales, autochtones et municipales, le secteur privé et les organisations non gouvernementales, à collaborer avec eux et à former des partenariats. Les groupes de revendication de l'égalité, les organisations ethnoculturelles et communautaires, les associations professionnelles et les établissements de recherche collaborent dans bon nombre de secteurs, notamment la santé, les services sociaux, l'éducation, le logement et la justice. Particuliers, organisations et collectivités contribuent à la recherche des solutions.

Nous avons appris à travailler de façon non linéaire. En se concentrant sur de nombreux aspects – notamment la sensibilisation du public, la justice pénale, le logement, la collecte des données, la recherche et l'évaluation des solutions – l'Initiative de lutte contre la violence familiale a financé plus de 3 500 projets. Ces projets ont créé de nouveaux partenariats interdisciplinaires, sensibilisé davantage le public et les employés, et abouti à des solutions pratiques, adaptables, et pilotées par les collectivités. Les collectivités autochtones et ethnoculturelles ont élaboré des solutions qui tiennent compte de la culture, de la situation et des forces locales.

Selon l'Enquête sur les maisons de transition de 1998, depuis que des refuges ont ouvert leurs portes aux femmes victimes de violence au milieu des années 1970, les ministères fédéraux, les organismes provinciaux et territoriaux et les groupes communautaires ont créé ensemble plus de 500 établissements. Grâce au projet Opération refuge et au programme l'Étape suivante de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, des refuges existent maintenant dans les régions rurales et les collectivités autochtones qui, à travers l'histoire, étaient mal desservies. De même, 3 000 unités d'hébergement ont été rénovées et rendues plus accessibles grâce au Programme d'amélioration des maisons d'hébergement de la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Le nombre de maisons d'hébergement de long séjour a augmenté d'un tiers, pour passer à presque 500 unités depuis 1991. Selon une évaluation du programme l'Étape suivante, pour bon nombre de femmes qui se trouvent dans des maisons d'hébergement transitoire, l'accès à ce programme a été crucial dans leur décision de ne pas reprendre la relation de violence qu'elles avaient fuie. La demande d'hébergement reste supérieure à l'offre. Quoiqu'il en soit, ces établissements accueillent environ 90 000 femmes et enfants par an au Canada.

La réforme du *Code criminel* a créé une nouvelle infraction de harcèlement criminel et renforcé les dispositions sur la détermination de la peine et l'engagement de ne pas troubler l'ordre public, aux fins de protection des victimes de violence familiale. Les programmes d'évaluation des risques, de traitement et de guérison, la recherche et la formation des travailleurs de première ligne et des intervenants chargés de cas, abordent le problème de la violence familiale au sein de la population carcérale sous responsabilité fédérale. Au cours des dix dernières années, des changements dans le pratique de la justice pénale et des réformes législatives ont donné naissance à un système judiciaire mieux adapté aux besoins des victimes de violence familiale, tant sur le plan de la protection contre la violence que sur celui de l'amélioration de l'intervention en cas d'incident.

Grâce à des stratégies de collecte de données comme l'Enquête sur la violence envers les femmes de 1993, les enquêtes sur les maisons de transition et les études d'évaluation ministérielles, nous avons pu constituer des bases de données nationales plus fiables pour l'élaboration des politiques et des programmes.

Chronologie de l'action fédérale contre la violence familiale au Canada

1978	Création des premiers refuges pour femmes maltraitées, financés par le gouvernement fédéral dans le cadre du Programme de logement sans but lucratif
1982	Établissement du Centre national d'information sur la violence dans la famille
1986	Annnonce de l'Initiative de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants
1988	Annnonce de la première phase de l'Initiative fédérale de lutte contre la violence familiale
1989	Conférence nationale sur la violence familiale 1989 : main dans la main
1991	Annnonce de la deuxième phase de l'Initiative fédérale de lutte contre la violence familiale (Appel à l'action)
1992	Annnonce de la création de cinq centres de recherche sur la violence familiale et la violence envers les femmes
1993	Publication du rapport final du Comité canadien sur la violence faite aux femmes
1993	Publication de la première enquête nationale sur la violence faite aux femmes, l'Enquête sur la violence envers les femmes
1995	Publication du Plan fédéral pour l'égalité entre les sexes, dont l'objectif clé est l'élimination de la violence dans la société, en particulier envers les femmes et les enfants
1997	Début de la phase actuelle de l'Initiative fédérale de lutte contre la violence familiale

Partout au Canada, les maisons d'hébergement fournissent de nombreux services à leurs résidentes ainsi qu'à d'autres membres de la communauté. Le 31 mai 1995, une enquête ponctuelle a été réalisée auprès de 405 établissements résidentiels fournissant des services aux femmes victimes de violence et à leurs enfants, à l'échelle du Canada. Au cours des 12 derniers mois précédant cette date, 365 établissements avaient enregistré plus de 85 000 admissions. Au cours d'une journée typique, ils avaient reçu également quelque 3 000 demandes de service de la part de non-résidentes.

Statistique Canada, *La violence familiale : Un profil statistique*, 1998

Réduire la violence familiale – un défi permanent

La violence familiale est un défi majeur pour nous tous, et elle restera à l'ordre du jour dans les années à venir. Nous savons que l'augmentation du nombre de cas signalés n'indique pas nécessairement une augmentation de la violence au sein des familles, pas plus qu'une diminution des déclarations n'indique une véritable réduction du phénomène. L'augmentation du nombre de cas signalés peut être au contraire un bon signe et indiquer que les gens sont plus susceptibles de déclarer les cas, indépendamment de tout changement dans la fréquence.

Nous continuons à consolider la base de connaissance, l'infrastructure et les services nécessaires pour lutter contre la violence familiale, mais il reste de nombreuses lacunes. Il est clair qu'il reste beaucoup à faire. Des obstacles systémiques à la prévention de la violence familiale persistent, notamment les inégalités sous-jacentes liées à la géographie, à l'âge, au sexe, à la culture, à l'orientation sexuelle et à la race, ainsi que la nécessité d'améliorer l'accès à l'information sur la violence familiale et aux structures d'entraide. Nous devons prendre en considération de nouvelles dimensions du problème, comme l'exposition des enfants à la violence. Nous devons trouver des solutions pratiques, les mettre à l'épreuve, les évaluer et les partager, dans l'ensemble du pays. Nous devons améliorer l'accès à l'information sur la violence familiale. Enfin, nous devons recueillir des données nationales de référence sur la violence familiale pour pouvoir comprendre les questions et mesurer nos progrès.

Initiative fédérale de lutte contre la violence familiale

La stratégie fédérale

Le gouvernement fédéral a renouvelé son engagement en faveur de la réduction de la violence familiale au sein de la population canadienne, notamment à l'égard des femmes et des enfants. Puisqu'il s'agit d'un problème à long terme, cet engagement est lui aussi de longue haleine. Les objectifs de la stratégie fédérale sont les suivants : promouvoir la sensibilisation du public aux facteurs de risque liés à la violence familiale, et la nécessité d'engager la population dans la lutte; renforcer la capacité de réaction de l'appareil de justice pénale et du secteur du logement; appuyer la collecte de données, la recherche et l'évaluation afin de cerner les interventions efficaces.

Cette stratégie marque une nouvelle étape dans les efforts que déploie le gouvernement fédéral pour réduire la violence familiale. Pendant une décennie, celui-ci s'est servi de *l'Initiative spéciale* de durée limitée pour cerner les questions liées à la violence familiale et stimuler l'action. Les ministères fédéraux ont entrepris des activités individuelles et des activités conjointes, ces dernières ayant été coordonnées par Santé Canada afin d'éviter le double emploi. Les fonds étaient affectés en vertu d'une initiative spéciale; pour cette raison, la question de la violence familiale a été intégrée aux programmes permanents de certains ministères. Nous avons appris que la meilleure façon d'aborder le problème de la violence familiale est d'appuyer l'adoption d'une vision commune et d'une approche coordonnée.

À quelques exceptions près, toutes les activités fédérales de réduction de la violence familiale – aussi bien celles qui sont entreprises en vertu de mandats ministériels que celles qui sont financées à partir d'un fonds spécial – seront fusionnées en une seule stratégie. Il s'agit de la méthode dite de *gestion horizontale des problèmes*. Le gouvernement fédéral l'utilise pour les questions qui intéressent plusieurs ministères et plusieurs secteurs et qui mobilisent de nombreux intervenants.

Communication des résultats

Les ministères participants présentent un rapport annuel au Secrétariat du Conseil du Trésor sur les résultats obtenus dans le cadre de l'Initiative de lutte contre la violence familiale. Ce rapport contient l'information et les résultats de mesure du rendement que les ministères se sont engagés à fournir en signant les *cadres interministériels de reddition des comptes et de présentation de rapports* pour l'Initiative de lutte contre la violence familiale. En 2001-2002, les ministères examineront les résultats de l'exercice précédent et les présenteront dans un rapport sommaire. Ces rapports seront accessibles au public.

Ministères participant à l'Initiative de lutte contre la violence familiale

En avril 1997, onze ministères, organismes et sociétés fédéraux avaient accepté de prendre part à l'Initiative de lutte contre la violence familiale. Leurs mandats visaient la santé; le logement; la culture et le patrimoine; la justice; l'application de la loi; le système correctionnel; l'égalité entre les sexes; les Premières nations; l'immigration; la politique sociale; la collecte et la diffusion nationales de renseignements. Ces ministères ont signé un *cadre interministériel de reddition des comptes* pour l'Initiative de lutte contre la violence familiale, qui décrivait les objectifs visés et les résultats attendus au cours des prochaines années.

Par le biais de l'Initiative de lutte contre la violence familiale, le Service correctionnel du Canada (SCC) a élaboré une stratégie complète pour faire reculer la violence familiale au sein de la population carcérale. La lutte contre la violence familiale fait maintenant partie intégrante des programmes correctionnels. Les détenus sont couramment évalués d'emblée en ce qui concerne les risques de violence familiale, et des mécanismes sont en place pour permettre une intervention dans les cas où un risque est décelé.

En 1990-1991, le SCC offrait deux programmes de traitement expérimental de la violence familiale, qui n'ont aidé que 20 à 30 détenus par an. En 1997-1998, il a offert des programmes de prévention et de traitement en ce domaine à plus de 1 300 détenus.

Ministères signataires du *cadre interministériel de reddition des comptes*

Au nom du gouvernement fédéral du Canada, Santé Canada coordonne l'Initiative de lutte contre la violence familiale et gère le Centre national d'information sur la violence dans la famille.

Affaires indiennes et du Nord canadien

finance les projets communautaires sur la violence familiale, les refuges, et les projets communautaires de prévention, d'intervention, de traitement et de recherche des Premières nations

Citoyenneté et Immigration Canada

favorise la sensibilisation aux questions de violence familiale au moyen de ses programmes et politiques

Condition féminine Canada

appuie les projets qui débouchent sur des changements systémiques et de nouvelles stratégies de prévention à long terme

Développement des ressources humaines Canada

recueille et diffuse des données sur la violence familiale intéressant la politique sociale

Gendarmerie royale du Canada

soutient les ateliers communautaires sur les problèmes des victimes, l'agression sexuelle et les relations de violence et aide les collectivités à utiliser des méthodes de résolution de problèmes dans le domaine de la violence familiale

Ministère de la Justice

examine les lois et les politiques pénales, fait des recherches à ce sujet et procède à des réformes, finance des projets communautaires sur la violence familiale, et offre un programme de vulgarisation et d'information juridiques sur les questions de violence familiale

Patrimoine canadien

appuie les projets de prévention de la violence familiale auprès des femmes autochtones vivant hors des réserves, et les activités de prévention auprès des allophones des communautés ethnoculturelles, en se servant des médias ethniques et des programmes d'apprentissage du français et de l'anglais langue seconde, se donne pour objectif de réduire la violence dans les médias et, dans une certaine mesure, effectue des recherches et des évaluations sur la violence familiale

Santé Canada

effectue des recherches sur les conséquences de la violence familiale pour la santé de la population, crée des ressources et encourage des politiques, des programmes et des projets contribuant à prévenir la violence familiale

Service correctionnel du Canada

lutte contre les problèmes de violence familiale chez les détenus, par la recherche, les programmes de traitement et la formation du personnel

Société canadienne d'hypothèques et de logement

offre le Programme d'amélioration des refuges et, dans certains cas, verse des fonds d'immobilisations aux nouveaux refuges et aux maisons d'hébergement transitoire

Statistique Canada

s'efforce de multiplier les données nationales sur la nature et l'ampleur de la violence familiale

Ressources fédérales affectées à la lutte contre la violence familiale

En 1997-1998, le financement fédéral de la lutte contre la violence familiale s'élevait à 30,7 millions de dollars. Ce chiffre comprend les affectations directes pour l'amélioration des refuges et le traitement des problèmes liés à la violence familiale chez les détenus sous responsabilité fédérale, ainsi que les transferts aux refuges des Premières nations et aux projets de prévention de la violence familiale dans les réserves. Il comprend également une affectation supplémentaire annuelle de 7 millions de dollars que sept ministères se partagent depuis le 1^{er} avril 1997 en vue de combler les lacunes relevées, de coordonner l'Initiative de lutte contre la violence familiale et de faire fonctionner le Centre national d'information sur la violence dans la famille.

Nous savons toutefois que ce chiffre ne représente qu'une partie des dépenses fédérales dans le domaine de la violence familiale. Il est difficile de déterminer le montant total de ressources fédérales dépensées à ce titre. Les ministères exécutent beaucoup d'autres activités et programmes qui contribuent à la réduction de la violence familiale. À titre d'exemple, le travail normal de la Gendarmerie royale du Canada consiste souvent à intervenir dans des situations de violence familiale. Le ministère de la Justice se penche sur des questions de victimisation, de détermination de la peine, de légitime défense et de provocation, et réforme les politiques et les lois pénales, en plus d'administrer la Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime et la Stratégie en matière de justice autochtone, lesquelles ont des incidences sur la prévention de la violence familiale, sans la viser exclusivement. Patrimoine canadien finance des projets de réduction de la violence dans les médias et de développement communautaire, dont bon nombre aident à prévenir la violence familiale. La Société canadienne d'hypothèques et de logement offre des subventions pour les logements sociaux destinés à divers locataires, dont les femmes et les enfants qui ont quitté un milieu familial violent. Citoyenneté et Immigration Canada informe et sensibilise les nouveaux arrivants au Canada au sujet des questions de violence familiale. Condition féminine Canada finance des projets qui, à long terme, visent à prévenir la violence envers les femmes. Le Service correctionnel du Canada finance des programmes de traitement pour les délinquants sexuels, des programmes pour les victimes de violence, et des programmes d'éducation parentale, lesquels contribuent tous à prévenir la violence familiale. La Gendarmerie royale du Canada, Citoyenneté et Immigration Canada, Revenu Canada et le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international participent au programme « nos enfants disparus », dans le cadre duquel de nombreuses organisations privées non gouvernementales collaborent pour retrouver les enfants qui ont été enlevés ou qui se sont enfuis de la maison. De nombreux autres programmes, politiques et stratégies fédéraux – dont ceux qui portent sur les facteurs déterminants de la santé, le développement de l'enfant et l'égalité – complètent les efforts de prévention et de réduction de la violence familiale ou y contribuent indirectement.

Initiative de lutte contre la violence familiale – Affectations pour 1997-1998

<i>Ministère, organisme ou société d'État</i>	<i>Ressources directes (millions de dollars)</i>	<i>Affectations supplémentaires (millions de dollars)</i>	<i>Total</i>
Affaires indiennes et du Nord canadien	–	13,7	13,7
Citoyenneté et Immigration	–	*	*
Condition féminine Canada	0,25	1,6	1,85*
Développement des ressources humaines Canada	–	*	*
Gendarmerie royale du Canada	0,45	*	0,45*
Ministère de la Justice	1,45	*	1,45*
Patrimoine canadien	0,46	*	0,46*
Santé Canada	2,14	0,5	2,64*
Service correctionnel du Canada	–	1,2	1,2*
Société canadienne d'hypothèques et de logement	1,9	6,7	8,6*
Statistique Canada	0,35	*	0,35*
Total	7,0	23,7	30,7

Remarque : Tous ces chiffres sont des estimations. Il ne s'agit que d'une estimation partielle.

– indique qu'aucun autre financement annuel supplémentaire n'est reçu.

* indique que le chiffre n'inclut pas tous les fonds affectés par le ministère indirectement ou à titre complémentaire.

Les ressources fédérales aident-elles à prévenir et à réduire la violence familiale au Canada?

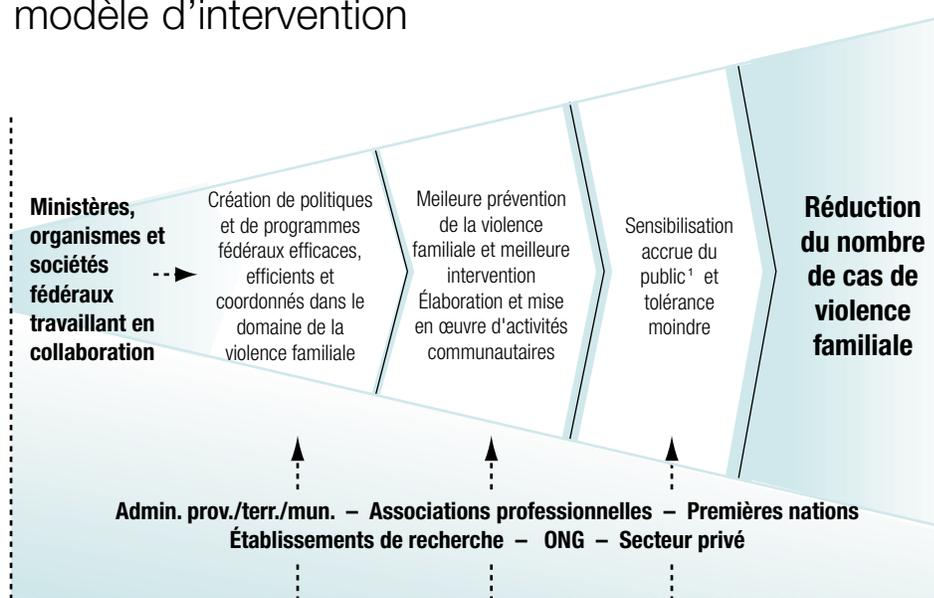
Depuis son lancement, l'Initiative de lutte contre la violence familiale favorise le développement des connaissances et des pratiques exemplaires, et fournit expertise et ressources pour la réalisation d'activités de prévention de la violence familiale. De nombreuses administrations provinciales, territoriales ou municipales ont participé au financement de projets. Les organisations non gouvernementales (ONG) ont apporté leur expertise, un appui non financier et le temps de leurs bénévoles. Le secteur privé a lui aussi contribué à de nombreux projets. Les refuges pour femmes et enfants victimes de mauvais traitements bénéficient de ressources affectées par les gouvernements, tant fédéral que provinciaux et territoriaux, ainsi que par des groupes communautaires. Nos partenariats avec le secteur de la radiodiffusion ont donné lieu à la production et à la diffusion de messages d'intérêt public visant à sensibiliser la population à la violence familiale.

Quels sont les principaux résultats attendus de l'Initiative de lutte contre la violence familiale?

L'objectif à long terme de l'Initiative de lutte contre la violence familiale est de réduire la violence familiale au Canada. Notre méthode d'intervention se fonde sur le principe selon lequel le gouvernement fédéral n'est qu'un intervenant parmi d'autres. Son rôle est largement tributaire de sa capacité d'interagir, de trouver des solutions communes, de former des partenariats et de travailler aux questions de violence familiale de concert avec les autres intervenants – administrations provinciales, territoriales et municipales, Premières nations, ONG, associations professionnelles, établissements de recherche et secteur privé. Le bon fonctionnement de notre collaboration interministérielle et l'envergure de notre influence sur les autres intervenants sont d'une importance capitale pour l'obtention des résultats.

Le modèle qui suit illustre les principaux résultats visés par l'Initiative de lutte contre la violence familiale. Ces résultats s'inscrivent dans un processus logique qui aboutit à la réduction de la violence familiale au Canada. Le modèle montre également que, sur bien des points, l'obtention des principaux résultats est tributaire du travail de tous les intervenants susmentionnés.

Initiative de lutte contre la violence familiale : modèle d'intervention



¹ Une sensibilisation accrue du public peut donner lieu au début à un plus grand nombre de déclarations de cas.
Source : Cadre interministériel de reddition des comptes de l'Initiative de lutte contre la violence familiale.

À la tête du processus se trouvent les ministères, organismes et sociétés fédéraux qui collaborent dans le cadre de l'Initiative de lutte contre la violence familiale. Le processus s'appuie sur les intervenants – administrations provinciales, territoriales et municipales, Premières nations, ONG, associations professionnelles, établissements de recherche et secteur privé – avec lesquels nous interagissons, formons des partenariats et collaborons pour trouver des solutions.

Le premier grand résultat attendu est *la création de politiques et de programmes fédéraux efficaces, efficaces et coordonnés dans le domaine de la violence familiale*. Ceci suppose que les ministères collaborent plus étroitement que jamais, dans le cadre d'une stratégie fédérale, en concentrant les efforts sur la planification et la coordination des activités et sur l'élaboration, le partage et l'utilisation des renseignements. Nous continuerons à travailler ensemble pour améliorer nos activités. Et nous le ferons en tenant compte des priorités fédérales de gestion horizontale, de compressions financières, d'union sociale et de mobilisation du public.

Le développement, la synthèse et la diffusion des connaissances sur la violence familiale, au sujet de produits comme les modèles d'intervention et les lignes directrices sur les pratiques exemplaires, sont au cœur même de l'Initiative de lutte contre la violence familiale. La plupart de ces connaissances sont acquises dans le cadre de partenariats. Elles peuvent ensuite être adoptées et utilisées par d'autres intervenants pour créer des programmes et des politiques. La diffusion des connaissances est donc l'un des moyens les plus importants d'influencer le travail des autres.

Il est essentiel de mobiliser d'autres intervenants pour obtenir le deuxième grand résultat attendu, à savoir *une meilleure prévention de la violence familiale et une meilleure intervention communautaire*. Ce résultat met l'accent sur la mobilisation de la population. Le travail du gouvernement fédéral dans les domaines de la justice et du logement est lié lui aussi à ce résultat, bien qu'également pertinent au regard des autres résultats.

Le troisième grand résultat attendu, lié au précédent, est *l'élaboration et la mise en œuvre d'activités communautaires*. Pour appuyer les activités communautaires de lutte contre la violence familiale au Canada, nous renforçons les liens avec les intervenants et entre eux, favorisant du même coup la mobilisation de la population. Le cas échéant, nous soutenons également la création de projets communautaires. Notre succès est largement tributaire de l'efficacité avec laquelle nous encourageons les intervenants à élaborer des politiques et des programmes et à affecter des ressources à la lutte contre la violence familiale.

Le quatrième grand résultat attendu se subdivise en deux éléments interreliés : *une sensibilisation accrue du public aux questions de violence familiale et une tolérance moindre à l'égard de la violence familiale*. On vise ici le très long terme : un public canadien qui juge la violence familiale inacceptable et soutient les efforts communautaires visant à la prévenir et à l'enrayer.

Nous croyons que l'approche fédérale contribuera à l'obtention du cinquième et dernier grand résultat attendu, de portée plus générale : *la réduction du nombre de cas de violence familiale*. La violence familiale est si répandue et si profondément ancrée dans notre société que de nombreuses années d'efforts concertés seront certainement nécessaires pour en réduire l'incidence.

Liens avec d'autres stratégies fédérales

L'Initiative de lutte contre la violence familiale est liée à d'autres stratégies fédérales visant à prévenir la violence. Certains éléments de la Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime (1998), de la Stratégie en matière de justice autochtone (1996) et de la Stratégie contre la violence dans les médias (1993) traitent de questions de violence familiale. Un groupe de travail explore des façons d'aider les personnes prisonnières de relations mettant leur vie en danger à acquérir une nouvelle identité. Un groupe de travail interministériel sur la mutilation des organes génitaux féminins étudie la question dans une perspective sanitaire, juridique et culturelle.

Les liens entre l'Initiative de lutte contre la violence familiale et les autres stratégies fédérales prennent différentes formes, comme le partage de l'information entre les agents responsables, les mécanismes officiels de consultation et de collaboration, ou la promotion et la distribution de documents issus d'une initiative dans le cadre d'une autre initiative. Par exemple, le Centre national d'information sur la violence dans la famille distribue des documents produits par la Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime.

Progrès de l'Initiative de lutte contre la violence familiale : 1997-1998

Objectif : Création de politiques et de programmes fédéraux efficaces, efficients et coordonnés dans le domaine de la violence familiale

Vue d'ensemble

L'année qui vient de s'écouler a vu le passage d'une initiative *limitée dans le temps* à un engagement fédéral *à long terme* en vue de la réduction de la violence familiale. Nous avons simplifié la structure de coordination de l'ancienne Initiative de lutte contre la violence familiale de façon à mieux gérer les problèmes dans ce domaine. Nous avons fait passer le nombre de ministères actifs de 11 à 12. Nous avons mis en place un *cadre interministériel de reddition des comptes* (le premier du genre dans l'administration fédérale) pour mesurer nos progrès.

Nous avons investi dans une base de données (le Système de données en matière de violence familiale) et dans les réseaux d'information nécessaires à la création de politiques et de programmes relatifs à la violence familiale. De concert avec les autres intervenants, notamment nos collègues provinciaux et territoriaux et les spécialistes dans le domaine, nous avons travaillé à des questions de politique délicates, comme la poursuite efficace pour violence envers un membre de la famille ou le harcèlement criminel. Nous avons mis en place et amélioré, par la suite, des mécanismes fédéraux-provinciaux-territoriaux de communication, de coordination de politiques, de consultation et de collaboration. Il semble qu'une stratégie nationale soit maintenant possible.

Prévisions pour 1998-1999

Nous avons bon espoir que les structures et les mécanismes que nous avons mis en place cette année faciliteront la création de politiques et de programmes fédéraux dans le domaine de la violence familiale. Nous avons bon espoir que, dans les années à venir, d'autres ministères fédéraux se joindront activement à l'Initiative de lutte contre la violence familiale.

Points saillants

Création d'une structure de gestion interministérielle souple et fonctionnelle

Santé Canada préside un groupe de travail interministériel chargé de coordonner l'Initiative de lutte contre la violence familiale. Sous la direction de ce groupe, un groupe de travail sur l'évaluation interministérielle s'occupe des questions de rendement, de reddition des comptes et d'évaluation. Des groupes de travail sont mis sur pied pour étudier des questions particulières. Nous établissons des liens avec d'autres groupes de travail fédéraux au gré des besoins.

Création des cadres interministériels de reddition des comptes et de présentation de rapports pour l'Initiative de lutte contre la violence familiale

Les ministères se sont entendus sur un *cadre interministériel de reddition des comptes*, le premier du genre au gouvernement fédéral. Le cadre énonce les objectifs visés et les principaux résultats attendus, énumère les engagements pris par les ministères concernant les ressources supplémentaires qui leur ont été affectées, et établit des indicateurs de rendement et des mécanismes pour la

présentation des résultats. Les ministères signataires du cadre ont montré qu'ils voulaient être tenus responsables conjointement des politiques et programmes de prévention de la violence familiale. Ils ont également élaboré un *cadre de présentation de rapports* pour mesurer leurs progrès et en faire rapport annuellement au Conseil du Trésor.

Création de mécanismes pour coordonner l'élaboration des politiques

Au cours de l'année écoulée, nous avons rencontré nos collègues provinciaux et territoriaux – notre première réunion opérationnelle interministérielle depuis 1994 – pour échanger des renseignements et discuter des questions juridiques, de la collecte des données, des stratégies d'évaluation et des questions d'actualité. À l'ordre du jour figuraient notamment l'organisation de séances familiales dans les familles où il y a de la violence, et les moyens d'intervention face aux conséquences de l'exposition à la violence pour les enfants. Nous avons depuis lors amorcé des recherches et des études d'évaluation afin d'examiner ces questions de manière plus approfondie. Nous rencontrerons nos collègues provinciaux et territoriaux à l'automne 1998 pour discuter d'autres formes de partenariat.

Nous avons convoqué deux groupes de discussion – l'un sur la violence envers les femmes, l'autre sur la violence à l'égard des personnes âgées – qui ont déterminé les priorités dans des domaines comme la sensibilisation du public, la prévention, l'intervention et la recherche. Certaines de leurs recommandations se sont déjà matérialisées en projets de sensibilisation du public, de création d'outils, de promotion des pratiques exemplaires et d'incitation aux partenariats.

Par ailleurs, nous avons créé un groupe d'experts pour évaluer le coût de la violence à l'égard des femmes, des enfants et des personnes âgées et discuter des problèmes conceptuels, méthodologiques et moraux que pose le calcul du coût économique de la violence. Des projets d'évaluation du coût de la violence à l'égard des enfants et des personnes âgées sont en cours d'élaboration.

Les rapports qui rendent compte des résultats de ces réunions et des études de recherches subséquentes sont disponibles auprès du Centre national d'information sur la violence dans la famille, qui les distribuera bientôt. Ces documents peuvent intéresser les personnes qui travaillent à l'élaboration de politiques, de programmes et de lois dans le domaine de la violence familiale. Ils peuvent également servir à informer les organisations non gouvernementales et les particuliers au sujet des questions connexes de violence familiale.

Meilleure connaissance des questions d'actualité et des lacunes dans le domaine de la violence familiale

Au cours des dix dernières années, nous avons beaucoup appris sur la dynamique et les conséquences de la violence familiale; mais il y a encore des lacunes dans nos connaissances. Nous manquons de données essentielles sur les questions d'actualité. Nous manquons de données de référence. Nous devons en savoir plus sur les résultats de nos efforts et de nos activités. Nous devons en savoir plus sur les moyens d'atteindre certaines populations, notamment les minorités ethnoculturelles, les jeunes, les femmes du milieu rural et les Autochtones.

L'an dernier, nous avons comblé un certain nombre de lacunes importantes. La Société canadienne d'hypothèques et de logement a fait des recherches sur les sans-abri et la violence familiale. Santé Canada a produit un document de travail sur les aspects actuels de la violence et de la négligence à l'égard des personnes âgées. Le ministère de la Justice a entrepris un examen des questions de garde et d'accès, entre autres sous l'angle des conséquences de l'exposition de l'enfant à la violence; il étudie également l'incidence des condamnations conditionnelles dans les cas de violence familiale et d'agression sexuelle. Le Service correctionnel du Canada étudie l'efficacité de ses programmes modèles de traitement en cas de violence familiale destinés aux détenus sous responsabilité fédérale. Les résultats de bon nombre de ces études sont déjà disponibles, ou le seront en 1998-1999. Ils permettront de mieux informer les concepteurs de programmes et de politiques.

Réforme de la justice pénale et collaboration intergouvernementale

Le ministère de la Justice, en collaboration avec ses partenaires provinciaux et territoriaux, a aidé à promouvoir une action intergouvernementale coordonnée contre la violence familiale, en renforçant l'efficacité de l'appareil de justice pénale face à la violence familiale.

En mai 1997, le Code criminel a été modifié de manière à tenir compte de la prostitution juvénile, le tourisme orienté vers l'exploitation sexuelle des enfants, le harcèlement criminel et la mutilation des organes génitaux féminins. Le ministère de la Justice fait un suivi sur les répercussions de ces nouvelles dispositions.

En mars 1998, le ministère de la Justice a tenu un forum fédéral-provincial-territorial sur la violence conjugale, qui a réuni des hauts fonctionnaires chargés du maintien de l'ordre, des poursuites, de l'administration des services correctionnels et des politiques, afin de discuter de questions et de préoccupations communes et d'échanger sur les meilleures pratiques disponibles pour la prise en charge des cas de violence conjugale. Un ensemble complet de politiques et de pratiques exemplaires fédérales, provinciales et territoriales a été présenté lors du forum. Ces présentations, comme d'ailleurs le forum lui-même, ont contribué à informer les décideurs des différents gouvernements et augmenté les chances de collaboration entre ces derniers.

Le ministère de la Justice, en collaboration avec ses homologues provinciaux et territoriaux, a entrepris un projet d'étude sur les moyens de mieux protéger les enfants et les jeunes contre la violence et la négligence, y compris contre l'exploitation sexuelle. L'optique de ce projet est pluridisciplinaire et intersectorielle.

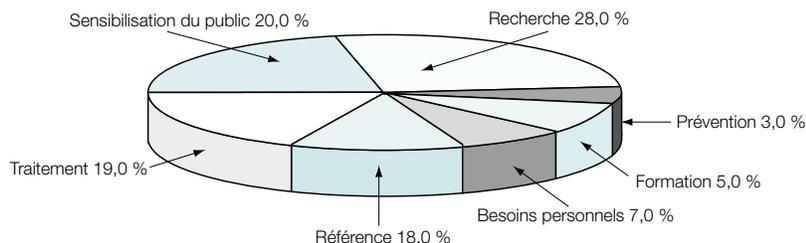
Un groupe de travail fédéral-provincial-territorial a été mis sur pied pour superviser l'élaboration de pratiques exemplaires en matière d'enquêtes, d'inculpation et de poursuites dans les affaires de harcèlement criminel.

Ressources accrues pour documenter l'élaboration des politiques et des programmes en matière de violence familiale

Santé Canada gère le Centre national d'information sur la violence dans la famille (CNIVF), qui propose de la documentation sur la prévention de la violence familiale et distribue les ressources produites dans le cadre de l'Initiative de lutte contre la violence familiale.

L'an dernier, le CNIVF a répondu à plus de 100 000 demandes d'information présentées par des professionnels des services sociaux, de la santé, de la justice pénale et autres, des fonctionnaires, des chercheurs, des journalistes ou des membres du public. Les documents du CNIVF sont utilisés essentiellement à des fins de sensibilisation, de recherche, de traitement et de référence.

Utilisation des publications du CNIVF par les clients



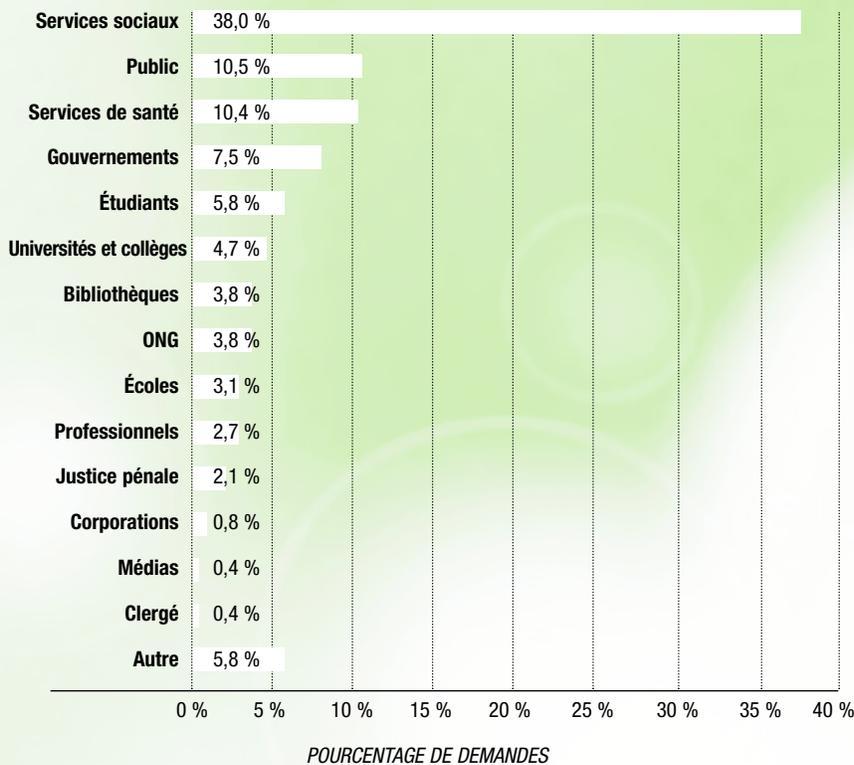
En 1997-1998, le CNIVF a enrichi sa bibliothèque de 599 documents. De plus, de nombreuses ressources produites dans le cadre de l'Initiative de lutte contre la violence familiale sont venues s'ajouter aux publications distribuées par le Centre : données sur la violence familiale reflétant le point de vue des Autochtones; risque, vulnérabilité, capacité de récupération et conséquences pour le système de santé; collecte de données provinciales sur les mauvais traitements infligés aux enfants; prévention du crime; importance d'investir dans les familles; guide de référence pour les professionnels de la santé, portant sur les conséquences des mauvais traitements infligés aux enfants; perspectives de recherche sur les conjoints maltraités; besoins des délinquants sexuels retardés; violence dans les relations lesbiennes; prises de décisions familiales; violence et négligence à l'égard des personnes âgées; état des connaissances sur la prévention de la violence envers les enfants; les jeunes et la violence; statistiques nationales sur la violence familiale.

En 1998-1999, un comité consultatif national sera créé pour conseiller le CNIVF.

Une évaluation indépendante réalisée en 1997-1998 a révélé que les utilisateurs du CNIVF estiment que ses 19 feuillets de renseignements et son produit le plus fréquemment demandé – une série de brochures sur les agressions sexuelles des enfants, produite par le Vancouver Incest Sexual Assault Committee – sont pratiques, faciles à consulter, pertinents, éducatifs et très utiles pour le traitement, la prévention et l'éducation en matière d'agression sexuelle.

Publications du CNIVF par profil de client

PROFIL DES CLIENTS



Nouvelles mesures internationales de planification et d'intervention dans le domaine de la violence familiale

Pendant de nombreuses années, le Canada a joué un rôle international important en sensibilisant les autres pays aux questions de violence familiale et en leur offrant un leadership, des connaissances et une expertise dans le domaine.

En 1997-1998, le Canada a aidé à attirer l'attention de la communauté internationale sur le problème de l'exploitation commerciale et sexuelle des enfants. Le ministère de la Justice a participé activement aux négociations visant l'élaboration d'un protocole facultatif devant faire partie de la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant, portant sur le commerce des enfants, la prostitution des enfants et la pornographie juvénile. Les négociations se poursuivront jusqu'en 1999-2000. S'il est mené à bien, le protocole facultatif établira de nouvelles normes internationales qui renforceront la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant. C'est en partie grâce à Condition féminine Canada que la Commission de la condition de la femme des Nations unies (42^e réunion) a reconnu la nécessité de promouvoir des recherches coordonnées et d'élaborer des définitions et des lignes directrices communes pour la collecte de données sur la violence faite aux femmes, notamment sur les résultats que donnent les mesures et les politiques adoptées par les gouvernements en vue de régler ce problème.

Condition féminine Canada a financé les préparatifs canadiens de la conférence « Sortir de l'ombre », qui s'est tenue au Canada en mars 1998 avec l'appui du ministère de la Justice, de Santé Canada et de la Gendarmerie royale du Canada. Cette conférence, qui faisait suite au Congrès mondial sur l'exploitation commerciale et sexuelle des enfants de 1996 et qui était une première nationale et internationale, a rassemblé des chefs politiques, des décideurs, des spécialistes et de jeunes victimes du commerce du sexe en Amérique pour discuter de l'exploitation sexuelle des enfants.

De nombreux pays considèrent notre enquête de 1993 sur la violence envers les femmes comme un modèle. Ils sollicitent notre expertise technique en matière d'élaboration d'enquêtes, de conception de questionnaires et de méthodologie dans le domaine de la violence familiale.

Partage de l'expertise technique canadienne avec les partenaires internationaux

Statistique Canada a continué à partager ses connaissances techniques sur la conception, l'élaboration et la réalisation d'enquêtes avec des organisations internationales comme l'Organisation mondiale de la santé (qui est en train d'élaborer une enquête sur la prévalence de la violence envers les femmes dans les familles des pays en développement et sur les répercussions de cette violence du point de vue de la santé), le Réseau de recherche international sur la violence à l'égard des femmes, l'Institut interrégional du crime et de la justice des Nations unies, et l'Illinois Criminal Justice Information Authority – autant d'organismes qui planifient ou effectuent leurs propres enquêtes sur la violence.

Objectif : Meilleure prévention de la violence familiale et meilleure intervention

Vue d'ensemble

Tout au long de l'Initiative de lutte contre la violence familiale, nous avons maintenu l'équilibre entre les activités de prévention et la nécessité pressante d'intervenir pour enrayer la violence familiale. Souvent, ces efforts sont reliés. Les intervenants ont besoin de renseignements et de formation pour réagir de manière appropriée aux incidents de violence familiale. Ces renseignements renforcent aussi leur capacité de prévenir la violence familiale. Plus les connaissances sur la question s'enrichissent, plus il devient important de partager l'information relative à la prévention et à l'intervention pour qu'elle puisse être mise en pratique.

L'an dernier, nous avons élaboré des outils et produit des données que nous avons, dans la mesure du possible, communiqués aux experts dans le domaine. Ce sont :

- des ressources en matière de prévention;
- des renseignements sur les modèles efficaces de prévention et d'intervention, les connaissances les plus récentes et les pratiques exemplaires.

Nous avons aidé à offrir aux professionnels l'occasion de se sensibiliser davantage et de perfectionner leurs compétences d'intervention.

La demande élevée d'hébergement en refuge demeure une préoccupation pressante, particulièrement dans les collectivités rurales et éloignées. Le besoin de maisons d'hébergement sûres, accessibles et adaptées à la culture dans les collectivités autochtones est particulièrement alarmant.

Prévisions pour 1998-1999

Trouver les meilleurs moyens pour prévenir la violence familiale et la combattre constitue un défi permanent. Et il est crucial de communiquer les bons renseignements aux bonnes personnes. Un grand nombre d'outils et de modèles élaborés l'an dernier seront disponibles en 1998-1999.

Nous continuerons d'investir dans de nouvelles manières de prévenir la violence familiale. Nous veillerons à ce que les connaissances et les outils en matière de prévention soient largement accessibles auprès du Centre national d'information sur la violence dans la famille. Une fois ces ressources distribuées sur le terrain, nous évaluerons leurs répercussions dans la mesure du possible.

Le Programme d'amélioration des refuges se concentrera sur la rénovation des maisons d'hébergement existantes afin qu'elles respectent les normes de santé et de sécurité et les exigences en matière de sécurité et pour qu'elles répondent aux besoins particuliers des femmes et de leurs enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées.

Points saillants

Une gamme élargie de ressources sur la prévention de la violence familiale

Au cours de l'année qui vient de s'écouler, nous avons créé toute une gamme de ressources qui aideront les professionnels de la justice pénale, des services sociaux et de la santé. La plupart de ces ressources seront disponibles en 1998, auprès du Centre national d'information sur la violence dans la famille :

- directives pour le recrutement, la sélection et la formation des bénévoles du service d'aide aux victimes de la Gendarmerie royale du Canada, qui les aideront à reconnaître les situations de violence familiale et à intervenir adéquatement;
- normes et directives internationales accréditées, applicables aux programmes de violence familiale dans les pénitenciers fédéraux;
- renseignements sur les ressources de formation en matière de violence familiale, pour les fournisseurs de services qui travaillent avec les personnes âgées;
- manuels et guides visant à aider les professionnels de la santé et des services sociaux à reconnaître des problèmes comme celui des mauvais traitements pendant la grossesse et à agir en conséquence; vidéos sur la violence à l'égard des enfants et des adolescents handicapés et sur le syndrome du nourrisson secoué.

Évaluation de modèles de prévention et d'intervention à proposer

L'an dernier, nous avons financé plusieurs évaluations de modèles prometteurs de prévention et d'intervention. Les rapports seront disponibles au Centre national d'information sur la violence dans la famille plus tard dans l'année. Nous avons aussi synthétisé les résultats de projets innovateurs financés dans le cadre de la précédente Initiative de lutte contre la violence familiale. Nous croyons que ce travail favorisera l'utilisation des pratiques exemplaires pour maints aspects de la prévention et de l'intervention en matière de violence familiale.

- Une étude multicentre sur la prévention et le dépistage de la violence vise à évaluer si les programmes d'études universitaires en sciences de la santé s'alignent sur une approche multidisciplinaire de la violence familiale. Les résultats aideront les établissements à élaborer de meilleurs programmes d'études.
- Le ministère de la Justice du Canada a entrepris d'évaluer l'efficacité de la *Domestic Violence Act* de la Saskatchewan. Cette évaluation aidera les décideurs, les policiers et les juges de paix à mieux appliquer cette loi. Elle sera également utile aux autres provinces qui utilisent cette loi comme fondement de leur législation.
- Des évaluations comparatives de deux modèles de lutte contre la violence à l'égard des enfants – celui de la Regina Integrated Child Abuse Unit et celui du Saskatoon Project – renseigneront sur l'efficacité des approches adoptées par la police, les services sociaux et l'équipe multidisciplinaire face à la violence envers les enfants, et permettront de savoir si leur utilisation devrait être élargie.

Intensification de la sensibilisation et du perfectionnement des compétences en matière de violence familiale chez les intervenants

Nous avons élaboré des outils de formation pour les intervenants et appuyé la tenue d'ateliers de perfectionnement des compétences s'adressant principalement aux employés et aux bénévoles de la justice pénale. Un guide mis au point par la GRC fournit aux agents de première ligne des renseignements sur la bonne façon d'enquêter sur les infractions sexuelles. Un guide du ministère de la Justice explique comment utiliser l'analyse fondée sur l'égalité des sexes dans les procès pour cause de violence familiale. Les programmes de formation pour les nouvelles recrues et le personnel de première ligne du Service correctionnel du Canada fournissent des renseignements sur la façon d'intervenir face aux problèmes de violence familiale chez les détenus.

Grâce à des ateliers communautaires sur les questions touchant les victimes, destinés aux agents de la GRC, aux coordonnateurs des services d'aide aux victimes et aux bénévoles, et à des ateliers de « formation des formateurs » portant sur la violence dans les fréquentations, organisés par la GRC dans les collectivités des diverses régions du Canada, le personnel et les bénévoles sont en mesure de s'occuper de ces questions.

Meilleur accès aux refuges et aux maisons d'hébergement transitoire pour les femmes maltraitées et leurs enfants

Les femmes victimes de violence familiale et leurs enfants comptent sur les refuges qui ont été mis en place dans les collectivités, partout au Canada. Les installations transitoires aident celles qui choisissent de quitter leur agresseur à faire la transition vers une nouvelle vie, en toute sécurité. Continuer à soutenir et à améliorer les refuges et les maisons d'hébergement transitoire pour les victimes de violence familiale est essentiel au succès de la lutte contre la violence familiale, tout comme la mise sur pied d'autres refuges.

Depuis 1978, le gouvernement fédéral a, par l'intermédiaire de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), investi massivement dans la construction et la rénovation de refuges au Canada. Il continue aujourd'hui à étendre et à améliorer les refuges pour les femmes et les enfants en situation de crise au moyen de l'Initiative d'amélioration des refuges. La SCHL travaille en étroite collaboration avec les autorités provinciales responsables du logement. Elle fournit des fonds d'immobilisations pour la construction et la rénovation de refuges, tandis que les gouvernements provinciaux versent des fonds d'exploitation¹. Les organisations non gouvernementales provinciales et territoriales participent elles aussi au financement. Le travail des bénévoles de la collectivité est, bien entendu, essentiel à la prestation des services d'hébergement.

Au cours du dernier exercice, la SCHL a rénové 237 unités d'hébergement transitoire et 1 732 unités d'hébergement d'urgence pour qu'elles répondent aux normes de santé et de sécurité et aux besoins des femmes et de leurs enfants, y compris des femmes handicapées et des femmes âgées. Elle s'est aussi engagée à construire dix nouveaux refuges pour victimes de violence familiale dans les collectivités des Premières nations; ces refuges ouvriront en 1998-1999. Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien fournira les fonds d'exploitation pour ces installations.

¹ Les gouvernements du Québec et du Nouveau-Brunswick cofinanceront et exécuteront l'Initiative d'amélioration des refuges en vertu d'ententes de partenariat avec le gouvernement fédéral.

Selon l'enquête nationale de Statistique Canada sur les maisons de transition, dans l'ensemble du Canada, 2 361 femmes accompagnées de 2 217 enfants vivaient dans les refuges au 31 mai 1995. Quatre femmes sur cinq s'y trouvaient pour échapper à une situation de violence. La plupart d'entre elles étaient maltraitées par leur conjoint (64 %) ou leur ex-conjoint (21 %).

La grande majorité des 2 217 enfants présents dans les refuges le 31 mai 1995 étaient âgés de moins de dix ans. Quarante-trois pour cent (93 %) d'entre eux accompagnaient une femme admise dans le refuge pour cause de mauvais traitements. Trente pour cent (30 %) de ces femmes disaient vouloir protéger leurs enfants contre la violence psychologique, 16 % contre la violence physique, 14 % contre des menaces, 7 % contre la négligence et 6 % contre des agressions sexuelles.

Source : Statistique Canada, *La violence familiale au Canada : Un profil statistique*, 1998.

Objectif : Élaboration et mise en œuvre d'activités visant à réduire la violence familiale

Vue d'ensemble

Au cours des dix dernières années, nous avons aidé à lancer un mouvement national de lutte contre la violence familiale de multiples façons. Nous avons cherché et mobilisé d'autres intervenants, et élaboré de nouvelles stratégies de collaboration. Nous avons financé de nombreuses organisations communautaires pour qu'elles réalisent des projets pilotes en utilisant l'expertise locale, les contributions en espèces et l'appui bénévole. Un grand nombre de ces projets reçoivent encore le soutien de la collectivité.

L'an dernier, nous avons concentré les efforts sur la formation de partenariats et d'alliances qui nous permettraient d'atteindre les groupes démographiques reconnus comme particulièrement vulnérables, notamment les filles et les jeunes femmes, les enfants exploités sexuellement et les adolescents. Nous avons continué d'accorder un financement aux collectivités des Premières nations pour les appuyer dans leur lutte contre la violence familiale.

Prévision pour 1998-1999

La formation de partenariats est un aspect permanent de nos activités. Nous devons maintenir l'élan et encourager tous les intervenants à élaborer des politiques, des programmes et des activités qui réduiront la violence familiale.

Points saillants

Partenariats pour la prévention de la violence familiale

De nombreux partenariats créés dans le cadre de la précédente Initiative de lutte contre la violence familiale sont restés florissants. Au moyen de divers projets, ils comblent les lacunes persistantes et prennent des orientations prometteuses. Par exemple, la précédente Initiative de lutte contre la violence familiale a financé le Saskatchewan's Provincial Partnership Committee on Family Violence. Ce comité, récemment renommé S.T.O.P.S. to Violence, est subventionné par la province pour guider cette dernière dans son action contre la violence familiale.

De 1992 à 1995, des fonds ont été affectés pour l'établissement de cinq centres de recherche sur la violence familiale et la violence envers les femmes. Chaque centre de recherche, qui repose sur un partenariat entre les travailleurs de première ligne, les gouvernements et les universités, continue à mener des recherches participatives, dont les résultats sont diffusés par le Centre national d'information sur la violence dans la famille.

Récemment, les centres de recherche ont formé une alliance qui collabore maintenant avec Condition féminine Canada, dans le cadre d'un partenariat, afin de recommander une stratégie nationale pour la prévention de la violence à l'égard des petites filles.

Les centres de recherche sur la violence familiale et la violence envers les femmes ont rassemblé les témoignages d'animateurs communautaires et de chercheurs afin d'étudier les causes de la violence familiale et d'y trouver des solutions. Les centres ont généré plusieurs millions de dollars pour les projets de recherche, la diffusion des résultats et l'éducation. Le modèle de partenariat et de recherche participative adopté par les centres a donné naissance à un processus de recherche fondé sur le respect mutuel et orienté vers l'excellence.

Collaboration fédérale-provinciale-territoriale pour la prévention de la violence envers les femmes

À Halifax, en octobre 1997, le Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur la violence, formé par les ministres responsables de la Condition féminine, a discuté d'un projet de partage d'information et d'évaluation en ce qui a trait à la prévention de la violence faite aux femmes, y compris au sein de la famille.

Stratégie nationale coordonnée d'application de la loi en vue d'éviter la victimisation sexuelle des enfants

Pour lutter contre l'exploitation sexuelle des enfants, notamment la pornographie juvénile, la prostitution, le tourisme rose, les enlèvements et la menace des pédophiles et des prédateurs, la loi doit être appliquée de façon coordonnée. L'an dernier, une recherche coordonnée par le Collège canadien de police de la GRC s'est intéressée à l'utilisation d'Internet à des fins d'exploitation sexuelle d'enfants. Les agents responsables de l'application de la loi pourront utiliser les résultats de cette étude pour élaborer une stratégie.

Appui soutenu aux initiatives communautaires de prévention de la violence dans les collectivités autochtones

La violence familiale demeure une préoccupation pressante dans les collectivités autochtones. Au cours de l'année passée, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et le ministère du Patrimoine canadien ont continué à financer les refuges et les projets de prévention dans les réserves. Le ministère du Patrimoine canadien a continué à appuyer les activités communautaires visant à prévenir la violence familiale chez les Autochtones vivant à l'extérieur des réserves. Les activités financées par les deux ministères sont diverses : campagnes de sensibilisation et d'éducation du public, conférences et ateliers, séminaires sur la gestion du stress et la maîtrise de la colère, évaluation des besoins des collectivités. De telles activités aident à sensibiliser la collectivité et à créer des solutions locales aux problèmes de violence familiale.

Mobilisation des jeunes pour la prévention de la violence familiale

Nous savons aujourd'hui que les jeunes doivent participer aux activités de prévention de la violence familiale. Au cours de l'année écoulée, nous avons favorisé cette participation de diverses manières : groupes de discussion sur la violence familiale composés de jeunes; projets scolaires sur la violence, ayant pour but de prévenir la victimisation et la criminalité chez les jeunes; formation entre pairs; stratégies visant à aider les jeunes à maîtriser leur colère et à réduire les conflits interpersonnels.

La formation entre pairs est un moyen prometteur de prévenir la violence familiale. Le Equay-Wuk Inc. de Sioux Lookout (Ontario) – un groupe de femmes – a financé le projet Kush-Kee-Hoh-Win, dans le cadre duquel dix jeunes Autochtones ont reçu une formation en prévention de la violence familiale et en intervention adaptée à la culture autochtone. Ces jeunes ont alors organisé des ateliers pour d'autres jeunes Autochtones de leurs collectivités.

Objectif : Sensibilisation accrue et tolérance moindre à l'égard de la violence familiale dans la société

Vue d'ensemble

La sensibilisation à la violence familiale permet un changement durable des mentalités et des comportements. Au fil des ans, la sensibilisation du public est demeurée un objectif de l'Initiative de lutte contre la violence familiale. La recherche communautaire, la création de ressources de sensibilisation culturellement appropriées et l'éducation juridique des Canadiens ont des effets de conscientisation et de mobilisation. Nous avons appris que les partenariats sont essentiels à une éducation efficace du public. La création de partenariats avec les intervenants décisifs, en vue de favoriser la sensibilisation et de promouvoir la responsabilité à l'égard des problèmes de violence familiale et de leurs solutions, fait partie de notre mandat.

De toute évidence, l'appui de la population à la lutte contre la violence familiale a grandi au cours des dix dernières années. Les médias ont diffusé activement les communiqués d'intérêt public de l'Association canadienne des radiodiffuseurs et de leurs partenaires fédéraux : « La violence : ne restons pas indifférents » (1994) et « La violence : à vous de RÉAGIR » (1996). Une évaluation indépendante de la campagne de 1996 a révélé que les radiodiffuseurs étaient prêts à collaborer avec le gouvernement fédéral pour sensibiliser le public à la violence familiale.

Il est clair, également, que là où les approches qui visent le grand public ont échoué, nous devons adopter des approches ciblées. Au cours de l'année passée, nous nous sommes efforcés d'étendre les partenariats, d'élaborer de nouveaux documents d'éducation juridique à l'intention du public et d'élargir l'accès à l'information sur la violence familiale, particulièrement pour les populations difficiles à atteindre à l'aide des approches grand public.

À l'heure actuelle, il n'existe aucun mécanisme national permettant de mesurer les changements de vision et d'attitude, de mesurer l'appui public aux politiques et aux programmes ou de faire un suivi national de la couverture médiatique dans le domaine de la violence familiale. L'an dernier, les membres du Groupe de travail interministériel sur la violence familiale ont pu jeter les bases d'une stratégie de sensibilisation du public.

Prévisions pour 1998-1999

En 1998-1999, nous présenterons des documents de sensibilisation du public élaborés l'année dernière à l'intention des minorités ethnoculturelles, et nous mettrons en place une stratégie de recherche sur la sensibilisation du public. Ces mesures aideront à répondre à deux besoins : rejoindre les minorités ethnoculturelles, et créer des données de référence pour guider les activités de sensibilisation du public.

Points saillants

Expansion des partenariats avec les collectivités ethnoculturelles, autochtones et rurales

Le ministère du Patrimoine canadien a lancé une campagne de prévention de la violence familiale auprès des collectivités ethnoculturelles, particulièrement des membres de ces collectivités qui communiquent difficilement en français ou en anglais. Des partenariats ont été formés cette année avec des organisations communautaires de Toronto, Montréal et Vancouver, les trois principaux centres d'immigration, afin de mettre au point des émissions de radio et de télévision dans les langues

ancestrales portant sur la violence familiale et destinées aux diffuseurs ethniques. Ces émissions seront appuyées par un communiqué d'intérêt public en plusieurs langues sur la violence familiale, que CFMT International, le premier radiodiffuseur multilingue du Canada, est en train de créer gratuitement, et d'un numéro multilingue spécial de *Canadian Scene* sur la violence familiale – *Canadian Scene* est une agence nationale d'information qui publie environ 450 journaux et magazines ethniques, lus par quelque 2,5 millions de personnes. Ces projets sont mis au point avec l'aide d'un comité consultatif national où sont représentés les médias ethniques, les programmes de formation en langue seconde pour immigrants, et le milieu de la prévention de la violence familiale. La première réunion du comité a eu lieu en mars 1997.

En mars 1997, Condition féminine Canada a parrainé une table ronde sur la représentation des jeunes femmes dans les médias, qui s'est tenue à Vancouver. La table ronde a réuni des représentants de l'industrie de la publicité et des médias, de l'éducation et d'Évaluation-médias afin de discuter de questions comme les liens entre la représentation des jeunes femmes comme victimes, la violence envers les femmes et la sexualisation des jeunes femmes. Le dialogue se poursuivra en 1998-1999.

Le ministère de la Justice a effectué deux études qualitatives sur la violence envers les femmes en milieu rural, l'une en Ontario, l'autre en Colombie-Britannique – la première en collaboration avec le Community House Program of Rural Ontario. Les chercheurs ont déjà commencé à mobiliser la collectivité et ils donneront aux décideurs des données plus complètes sur les besoins des femmes en milieu rural. Les résultats seront publiés en 1998-1999.

Nous avons formé des partenariats avec des organisations non gouvernementales et le secteur privé pour lancer sur les ondes une campagne de relations avec les médias. Cette campagne, qui s'intitule *She's So Funny – A Benefit for Women's and Children's Shelters Across Canada*, a été diffusée sur le Women's Television Network.

L'appui fédéral aux Premières nations, que ce soit l'appui du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien pour les projets de prévention et les refuges dans les réserves ou l'appui du ministère du Patrimoine canadien aux organisations autochtones pour les projets de prévention hors-réserve, a permis de produire tout un éventail de ressources et de stratégies de prévention, notamment des documents et des ateliers sur la violence familiale culturellement pertinents pour les Autochtones vivant dans les réserves ou hors des réserves.

Le ministère du Patrimoine canadien a financé un certain nombre de projets communautaires de prévention de la violence familiale, notamment la production d'une brochure multilingue de la Ligue canadienne pour la protection de l'enfance sur les punitions physiques infligées aux enfants et les solutions de rechange. La brochure sera distribuée dans l'ensemble du Canada en 1998-1999.

Production de documents d'éducation juridique sur la violence familiale pour les immigrants et réfugiés récents

Des initiatives d'éducation des immigrants et réfugiés récents ont été mises sur pied pour instruire ces derniers sur les droits et responsabilités des Canadiens en matière de vie familiale, y compris sur les questions de violence familiale. Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) a élaboré un module d'orientation préalable au départ qui porte sur la vie familiale au Canada et qui sera remis aux futurs immigrants déjà munis d'un visa d'entrée. CIC a également élaboré un guide pour aider les réfugiés à se réinstaller; ce guide contient des renseignements sur la violence familiale et les lois canadiennes pertinentes. Ces documents seront disponibles au cours de 1998-1999.

Meilleur accès à l'information sur la violence familiale

Le ministère de la Justice a facilité l'accès à l'information sur la violence familiale, en mettant en œuvre divers moyens, notamment en effectuant des recherches sur les politiques et services qui rendraient l'appareil de justice pénale et les services connexes plus accessibles aux immigrantes victimes de violence, et en produisant toute une gamme de brochures et de feuillets de renseignements fournissant de l'information juridique sur la violence familiale en plusieurs langues. Ces documents seront disponibles en 1998-1999.

Le même ministère a parrainé l'ajout, au site Internet de l'Université d'Alberta, d'une section sur les questions les plus fréquentes en matière de violence familiale. On trouve de plus en plus de renseignements au sujet de la violence familiale sur Internet, notamment sur le site du Centre national d'information sur la violence dans la famille.

Établissement d'une stratégie nationale de recherche sur la sensibilisation du public

L'année dernière, nous avons élaboré une stratégie de recherche sur la sensibilisation du public afin de recueillir et de mesurer systématiquement l'information relative au degré de sensibilisation. Cette stratégie, qui sera mise en œuvre en 1998-1999, permettra de recueillir des données nationales sur les changements relatifs à la sensibilisation, à la tolérance et aux connaissances du public en ce qui concerne la violence familiale, et également de surveiller les tendances dans la couverture médiatique de la violence familiale. Ces recherches faciliteront la création d'une base de connaissances sur les activités de lutte contre la violence familiale dans tout le Canada et sur les questions de recherche actuelles en la matière.

Objectif : Réduction du nombre de cas de violence familiale

Vue d'ensemble

L'objectif de réduction de la violence familiale au Canada suppose des changements profonds de mentalité et de comportement. Il s'agit d'un objectif à long terme, qui sera le fruit de l'effort collectif des intervenants de l'Initiative de lutte contre la violence familiale et de la société canadienne tout entière. Les principaux résultats énoncés dans le modèle d'intervention de l'Initiative de lutte contre la violence familiale illustrent la manière dont la stratégie fédérale contribuera à réduire le nombre de cas de violence familiale.

Pour que les Canadiens puissent évaluer nos progrès à cet égard, il doivent avoir en main un tableau fiable et complet de la violence familiale. Au cours de l'année écoulée, nous nous sommes attachés à trouver des moyens d'améliorer les données sur la violence familiale au Canada, plus précisément en ce qui concerne les personnes âgées, les hommes et les enfants. Des données plus fiables permettront d'évaluer les interventions, de mieux sensibiliser le public, d'encourager le dialogue et de favoriser l'évolution sociale.

Prévisions pour 1998-1999

Au cours du prochain exercice, les ministères participant à l'Initiative de lutte contre la violence familiale collaboreront à plusieurs enquêtes qui permettront de présenter un tableau plus complet et plus fiable de la violence familiale. En faisant appel à des enquêtes permettant aux victimes de s'auto-identifier, comme l'Enquête sociale générale, nous commencerons à disposer de renseignements conjoncturels plus fiables. Ces renseignements aideront chacun de nous à surveiller ses progrès dans la réduction du nombre de cas de violence familiale.

Points saillants

Publication du premier volume d'une série sur la violence familiale : *La violence familiale au Canada : un profil statistique*

Statistique Canada a rassemblé des données nationales sur la violence familiale dans un ouvrage intitulé *La violence familiale au Canada : un profil statistique*. Ce rapport résume l'état des connaissances sur l'envergure et la nature de la violence conjugale, des mauvais traitements à l'égard des personnes âgées, de la violence envers les enfants et des homicides dans les familles, en s'appuyant sur les données des rapports de police (notamment sur les homicides), de l'Enquête sur la violence envers les femmes de 1993 et des premières Enquêtes sur les maisons de transition. Le rapport peut s'obtenir sans frais auprès du Centre national d'information sur la violence dans la famille.

Amélioration des mécanismes de collecte de données en vue de combler les lacunes

Grâce à la gestion horizontale de l'Initiative de lutte contre la violence familiale, les ministères peuvent mettre en commun leurs ressources financières, leurs connaissances et leurs compétences pour exécuter des projets en vue d'atteindre des objectifs communs. C'est l'approche que nous avons suivie l'an dernier pour persuader les bons intervenants de se joindre à nous pour mettre au point une collecte de données nationale, profitable à tous.

Nous avons modifié les questions de l'Enquête sociale générale – cycle des risques auxquels est exposée une personne, de manière à obtenir des femmes et des hommes de plus de 15 ans des renseignements sur leur expérience de la violence physique, sexuelle, psychologique et financière. L'enquête sera réalisée en 1999. Une analyse préliminaire sera publiée en l'an 2000. Nous avons exploré des façons de modifier l'Enquête nationale sur la santé de la population afin de mesurer la violence à l'égard des personnes âgées qui vivent en établissement. Un rapport de faisabilité sera prêt au cours de l'été 1998. Nous effectuons par ailleurs une étude de faisabilité pour cerner les moyens les plus fiables et les plus valides de poser des questions délicates sur les mauvais traitements à l'égard des enfants.

Avec l'aide de nos collègues provinciaux et territoriaux, nous avons trouvé un moyen d'obtenir des estimations plus fiables du nombre et des caractéristiques des actes de violence envers un enfant qui sont déclarés au Canada. Nous mettrons au point l'Étude d'incidence canadienne des cas déclarés de violence et de négligence envers les enfants. L'étude sera menée au cours de l'automne 1998. Des résultats préliminaires seront diffusés durant l'hiver 1998-1999.

Nous avons également collaboré avec les fonctionnaires provinciaux et territoriaux et les associations de maisons de transition pour restructurer l'Enquête sur les maisons de transition. L'enquête sera réalisée en 1998-1999. Ces données serviront de guide à la Société canadienne d'hypothèques et de logement pour son Programme d'amélioration des refuges.

Prochaines étapes : Promotion du programme d'action de l'Initiative de lutte contre la violence familiale

Bilan sommaire

Au cours de l'année écoulée, nous avons investi dans le développement des ressources et appuyé les projets de prévention des collectivités du Canada. Nous avons poursuivi notre programme d'amélioration des refuges et de réforme de la justice pénale.

Nous serons bientôt en mesure de publier les résultats de la plupart des recherches menées durant l'année. Bon nombre des ressources créées – guides, modèles de prévention, vidéos et lignes directrices – seront diffusées dans les deux langues officielles. Elles seront accessibles à tous les Canadiens, par l'intermédiaire des ministères responsables et du Centre national d'information sur la violence dans la famille. Nous nous attendons à ce que ces produits soient largement diffusés et à ce qu'ils permettent d'intensifier les efforts de prévention. Nous surveillerons et évaluerons leur utilité et leur influence.

Notre travail s'est fait largement « en coulisse » – établissement de la structure de gestion pour la phase actuelle de l'Initiative, acquisition de ressources supplémentaires, planification de la collecte de données nationales, recherches et évaluations, et développement des ressources.

Nous sommes convaincus que l'Initiative de lutte contre la violence familiale représentera à long terme un investissement précieux pour le public. Nous croyons fermement que la *gestion horizontale* est le meilleur moyen d'aborder les questions de violence familiale à l'échelon fédéral. Nous sommes maintenant mieux équipés pour travailler stratégiquement et pour rendre compte de nos réalisations. Le *cadre interministériel de reddition des comptes* a jeté des bases en ce sens.

L'avenir

En 1998-1999, nous continuerons à améliorer la coordination de l'élaboration des politiques et des programmes fédéraux en matière de violence familiale. Nous tiendrons une séance interministérielle de planification stratégique durant l'automne 1998, afin d'établir un plan interministériel stratégique. Nous continuerons à financer les rénovations de refuges en partenariat avec les autres administrations, en fonction des fonds disponibles. Nous continuerons à promouvoir et à surveiller la réforme de la justice pénale. Nous continuerons à renforcer la base de connaissances, les ressources et les outils dont les Canadiens ont besoin pour comprendre la violence familiale et lutter contre elle. Nous continuerons aussi à collaborer avec les autres administrations publiques, les Autochtones, les ONG, les associations professionnelles, le secteur privé et les autres intervenants afin d'améliorer les programmes et également de prévenir et d'éliminer la violence familiale.

